



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE



COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

NOTE PRESENTATION – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent document répond à cette obligation pour le budget principal de la CARF.

1. Le fonctionnement

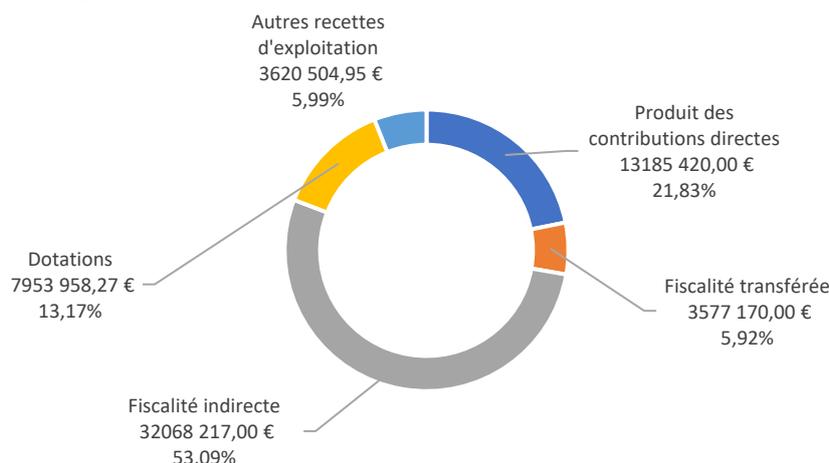
La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également pour autofinancer les investissements.

■ Structure des recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de l'EPCI. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Produits des contributions directes : taxe d'habitation, taxe foncière...
- Les recettes liées à la fiscalité :
 - Transférée : CVAE, TASCOM, IFR...
 - Indirecte : (GEMAPI, Fraction de TVA, TEOM...);
- Les dotations : DGF, compensation fiscales ; subventions...;
- Les autres recettes d'exploitation : produits des services, du domaine et ventes diverses, remboursement de personnel (MAD et Budgets annexes), revenus des immeubles...

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 60,4 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2020 -2021 % |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|--------------|
| Produit des contributions directes | 21 937 928,00 € | 22 116 317,00 € | 22 440 738,00 € | 13 185 420,00 € | -41% |
| Fiscalité transférée | 3 392 670,00 € | 3 617 079,00 € | 3 632 190,00 € | 3 577 170,00 € | -2% |
| Fiscalité indirecte | 19 939 667,00 € | 20 369 430,00 € | 20 772 608,00 € | 32 068 217,00 € | 54% |
| Dotations | 8 789 542,60 € | 8 498 005,50 € | 8 351 870,21 € | 7 953 958,27 € | -5% |
| Autres recettes d'exploitation | 3 679 695,30 € | 3 504 781,40 € | 3 256 545,14 € | 3 620 504,95 € | 11% |
| Total | 57 739 502,90 € | 58 105 612,90 € | 58 453 951,35 € | 60 405 270,22 € | 3% |

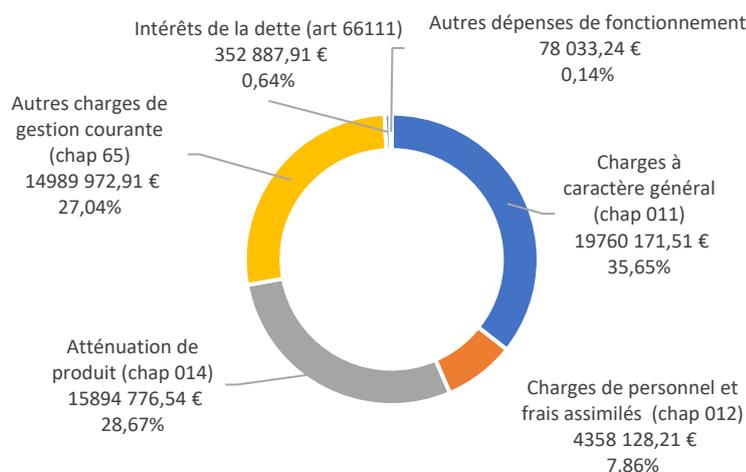
→ En synthèse, entre 2020 et 2021, les recettes réelles de fonctionnement progressent d'environ 3%. Les mouvements sur les recettes fiscales s'expliquent principalement par la réforme de la taxe d'habitation (produit des contributions directes) et sa compensation qui apparaît en fiscalité indirecte mais également par l'augmentation de la taxe Gemapi dont le montant a doublé. On observe également une diminution des dotations (baisse de la DGF due au développement de la péréquation à enveloppe constante). Pour finir, les recettes d'exploitation subissent une augmentation qui s'explique à la fois par l'encaissement de dons et subventions liées à la tempête Alex.

■ Structure des dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la CARF, notamment et principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général : prestations de service, carburants, énergie, petit équipement, assurances... ;
- Le remboursement des intérêts de la dette ;
- Les atténuations de produits : attributions de compensation, FNGIR, reversement divers... ;
- Les autres charges de gestion courante : subventions aux associations, subventions aux budgets annexes (Transport) ou autres établissements publics locaux (OTC), indemnités des élus... ;
- Les autres dépenses de fonctionnement : annulation de titres sur exercice antérieur.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 55,4 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2020-2021 % |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-------------|
| Charges à caractère général (chap 011) | 19 295 970,84 € | 21 549 595,10 € | 21 646 631,27 € | 19 760 171,51 € | -9% |
| Charges de personnel et frais assimilés (chap 012) | 3 749 039,57 € | 4 152 152,61 € | 4 385 513,30 € | 4 358 128,21 € | -1% |
| Atténuation de produit (chap 014) | 20 471 984,61 € | 20 083 607,00 € | 16 418 601,54 € | 15 894 776,54 € | -3% |
| Autres charges de gestion courante (chap 65) | 9 082 226,79 € | 10 088 559,89 € | 16 003 491,37 € | 14 989 972,91 € | -6% |
| Intérêts de la dette (art 66111) | 257 221,27 € | 322 751,45 € | 358 221,93 € | 352 887,91 € | -1% |
| Autres dépenses de fonctionnement | 114 164,01 € | 50 704,39 € | 24 390,89 € | 78 033,24 € | 220% |
| Total | 52 970 607,09 € | 56 247 370,44 € | 58 836 850,30 € | 55 433 970,32 € | -6% |

→ En synthèse, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 6% en comparaison de 2020. Cette diminution se constate sur la quasi-totalité des dépenses. Seules les dépenses autres sont en augmentation. Elle correspond à de nombreuses annulations de titres sur exercice antérieur pour la fourrière automobile.

2. L'investissement

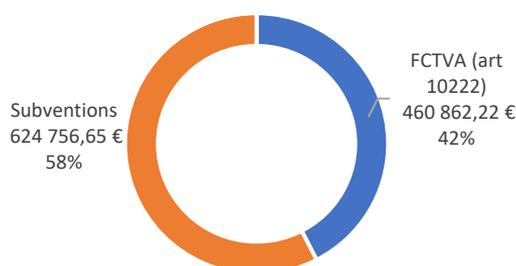
A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de l'EPCI. La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et à venir. Ces différents programmes permettent de répondre aux attentes de la collectivité, ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des subventions et des emprunts.

■ Structure des recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, ...);
- Le FCTVA ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1,08 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2020-2021 % |
|--------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|--------------|
| FCTVA (art 10222) | 38 849,00 € | 150 834,00 € | 123 395,00 € | 460 862,22 € | 273% |
| Emprunts | - € | 6 000 000,00 € | 10 000 000,00 € | - € | -100% |
| Subventions | 971 438,88 € | 23 600,00 € | 40 926,66 € | 624 756,65 € | 1427% |
| Total | 1 010 287,88 € | 6 174 434,00 € | 10 164 321,66 € | 1 085 618,87 € | -89% |

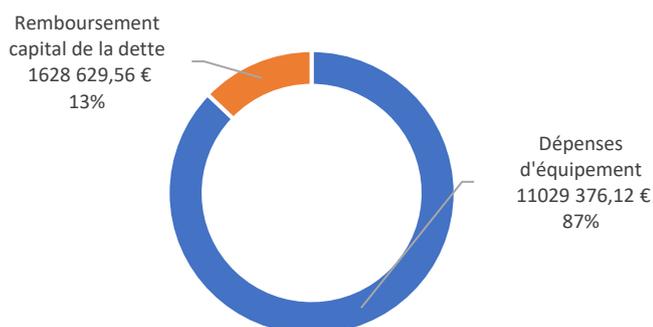
→ En synthèse, on constate une augmentation des recettes FCTVA et subventions. Cette augmentation est principalement liée à la compétence GEMAPI.

■ Structure des dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 12,6 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



Les dépenses d'équipement se répartissent principalement de la manière suivante :

| | |
|---|----------------|
| GEMAPI | 3 315 661,79 € |
| FONDS DE CONCOURS | 3 156 195,54 € |
| GENDARMERIE DE SOSPEL | 1 060 191,74 € |
| HORS OPERATION | 782 132,20 € |
| SUBVENTIONS AUX LOGEMENTS SOCIAUX | 670 772,00 € |
| FONDS DE SOUTIEN COVID-19 | 500 000,00 € |
| POLE D'ECHANGE MULTI MODAL CARNOLES | 484 347,50 € |
| CONVENTION CTI SICTIAM - THD ROYA | 390 000,00 € |
| CORNICHE ANDRE TARDIEU RESEAU EP PHASE 2 | 240 000,00 € |
| MATERIELS LICENCES ET RESEAUX INFORMATIQUES | 222 431,81 € |
| PIETRA SCRITA RESEAU EP PHASE 2 | 169 836,31 € |
| ACQUISITION BACS, PAV ET COLONNES ENTERREES | 111 524,01 € |
| DECONNECTION SOURCE CH ROMAIN | 107 419,44 € |
| BRETELLE AUTOROUTE A8 | 90 222,00 € |
| POLE D'ECHANGE MULTI MODAL DE MENTON | 82 770,00 € |
| RCM BASE 943 | 58 325,95 € |
| HYDRANTS | 39 324,69 € |
| PIETRA SCRITTA PHASE 3 | 21 749,24 € |
| REFECTION RESEAU EP SECTEUR ECOLE PRIMAIRE SOSPEL | 20 257,86 € |
| AMENAGEMENT TERMINUS | 18 762,00 € |
| ESCALIERS DE LA MONTEE DES ALPES | 17 410,00 € |
| LOCAUX CARF -TRAVAUX AMENAGEMENT | 16 861,21 € |
| RENOUVELLEMENT RESEAU EP ROUTE DE GORBIO | 10 392,00 € |
| SITE LA CRUELLA | 4 979,62 € |
| POLE D'ACTIVITES DE SOSPEL | 2 736,00 € |
| PROJETS PITER ALPIMED | 1 800,00 € |

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2020-2021 % |
|---|-----------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|-------------|
| Dépenses d'équipement | 6 113 924,41 € | 8 991 532,62 € | 8 569 006,60 € | 11 029 376,12 € | 29% |
| Autres investissements hors PPI | - € | 167 000,00 € | - € | - € | 0% |
| Remboursement capital de la dette | 672 560,35 € | 925 752,58 € | 1 068 219,60 € | 1 628 629,56 € | 52% |
| Autres dépenses d'investissement | 900 000,00 € | 500 000,00 € | - € | - € | 0% |
| Capacité d'investissement résiduelle | - € | - € | - € | - € | |
| Total | 7 686 484,76 € | 10 584 285,20 € | 9 637 226,20 € | 12 658 005,68 € | 31% |

→ En synthèse, on constate une augmentation des dépenses d'investissement. Elle est liée à la fois au démarrage du remboursement du nouvel emprunt contracté en 2020 et à une augmentation des dépenses d'équipement qui sont principalement de la compétence GEMAPI (actions liées à la tempête Alex).

3. Résultats budgétaires 2021

| Fonctionnement | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------------|-----------------|-----------------|
| Réalisation de l'exercice | 59 656 699,53 € | 60 553 987,96 € |
| Solde d'exécution | 897 288,43 € | |
| Report de l'exercice n-1 | | 4 040 175,98 € |
| Résultat de clôture | 4 937 464,41 € | |

| Investissement | DEPENSES | RECETTES |
|--------------------------------|------------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice | 12 806 723,68 € | 5 305 799,18 € |
| Solde d'exécution | - 7 500 924,50 € | |
| Report de l'exercice n-1 | | 789 690,67 € |
| Résultat de clôture | - 6 711 233,83 € | |
| RAR à reporter en n+1 | 1 825 507,41 € | 99 780,00 € |
| Solde des RAR | - 1 725 727,41 € | |
| Besoin en financement ? | - 8 436 961,24 € | |

Les résultats budgétaires sont calculés en prenant en compte l'ensemble des dépenses et recettes (réels et ordres) en fonctionnement et en investissement. Ils intègrent donc les excédents et/ou déficits reportés de l'exercice antérieur.

→ En synthèse, le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire. En revanche, la section d'investissement est déficitaire. Dans ce cas, pour l'exercice 2022, l'excédent de fonctionnement devra couvrir en priorité le déficit d'investissement (besoin de financement).

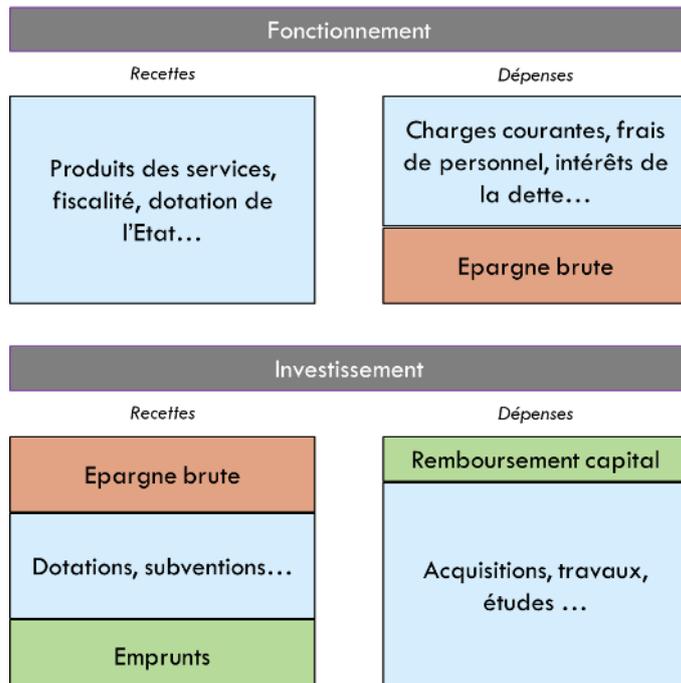
4. Les marges d'épargnes

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette du budget principal avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

↳ L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice ;
- L'autofinancement des investissements.

A noter qu'une collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser le capital de sa dette sur ce même exercice.



↳ L'épargne nette représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retiré le montant du capital de la dette remboursé sur l'exercice.

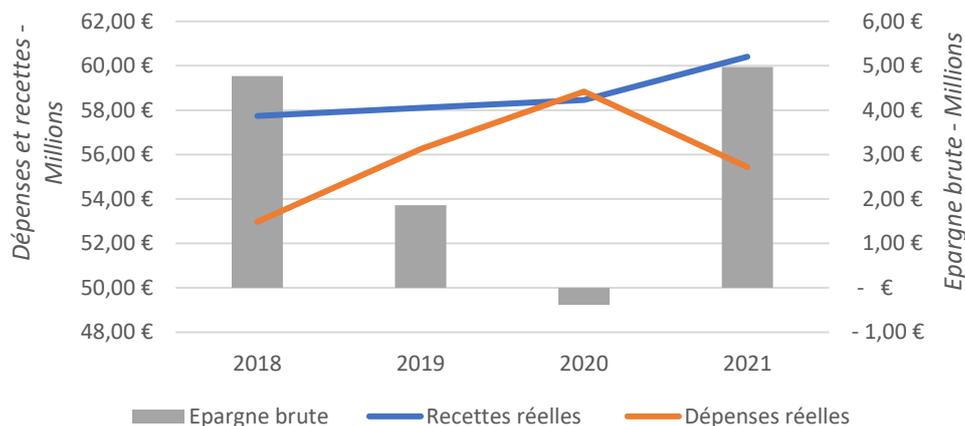
Ces agrégats financiers sont calculés sur les seules dépenses et recettes réelles de fonctionnement et le remboursement de la dette. Ils donnent une vision de l'équilibre financier calculé sur l'exercice concerné (donc sans tenir compte des excédents N-1).

Evolution des niveaux d'épargne de la CARF

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|-----------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|
| Recettes réelles | 57 739 502,90 € | 58 105 612,90 € | 58 453 951,35 € | 60 405 270,22 € |
| Dépenses réelles | 52 970 607,09 € | 56 247 370,44 € | 58 836 850,30 € | 55 433 970,32 € |
| Epargne brute | 4 768 355,81 € | 1 858 242,46 € | - 382 898,95 € | 4 971 299,90 € |
| Taux d'épargne brute | 8,26% | 3,20% | -0,66% | 8,23% |
| Amortissement du capital de la dette | 672 560,35 € | 925 752,58 € | 1 068 219,60 € | 1 628 629,56 € |
| Epargne nette | 4 095 795,46 € | 932 489,88 € | - 1 451 118,55 € | 3 342 670,34 € |
| Encours de dette | 13 487 120,72 € | 13 114 560,37 € | 12 188 807,79 € | 27 120 588,19 € |
| Capacité de désendettement | 2,83 | 7,06 | -31,83 | 5,46 |

Le montant de l'épargne brute est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge. Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée et de possiblement dégrader la situation financière.

Epargne brute et effet de ciseaux



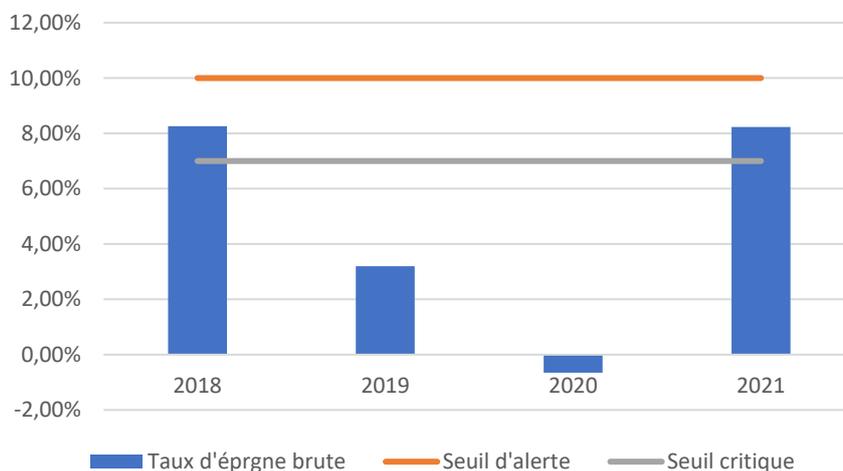
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ses recettes qui pourront être allouées à la section d'investissement afin de rembourser le capital de sa dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Il est d'usage d'associer au taux d'épargne brute deux seuils, un premier à 10% et le second à 7%.

- Le premier seuil correspond à un premier avertissement, une collectivité qui passe sous les 10% n'est pas à l'abri d'une chute sensible voire une perte totale d'épargne. On le considère comme un seuil d'alerte.
- En deçà du second seuil, on considère que la situation de la collectivité se complexifie. On peut y voir des premiers signes avant-coureurs d'une situation financière dégradée. La collectivité peut avoir beaucoup de difficultés à dégager des marges de manœuvre.

Pour information, généralement un ratio de 8% à 15% est considéré comme satisfaisant.

Taux d'épargne brute et seuils d'alerte



→ En synthèse, en 2021 le budget principal de la CARF retrouve une épargne brute proche de celle de 2018. Ce résultat est un double indicateur :

- Un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement dans la mesure où son niveau correspond à un excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- Un indicateur de la capacité de la CARF à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

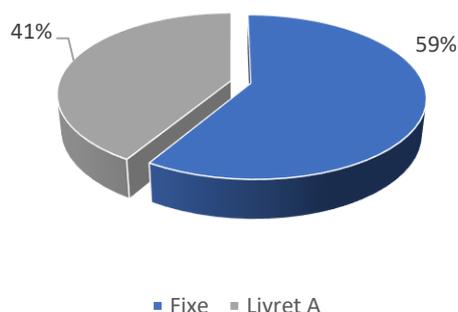
Il faut cependant faire attention au taux d'épargne brute qui, même s'il reste satisfaisant, doit être amélioré.

5. La dette

Au 31/12/2021, l'encours de dette sur le budget principal s'élevait à 25,5 M€, soit 344,79 €/habitant.

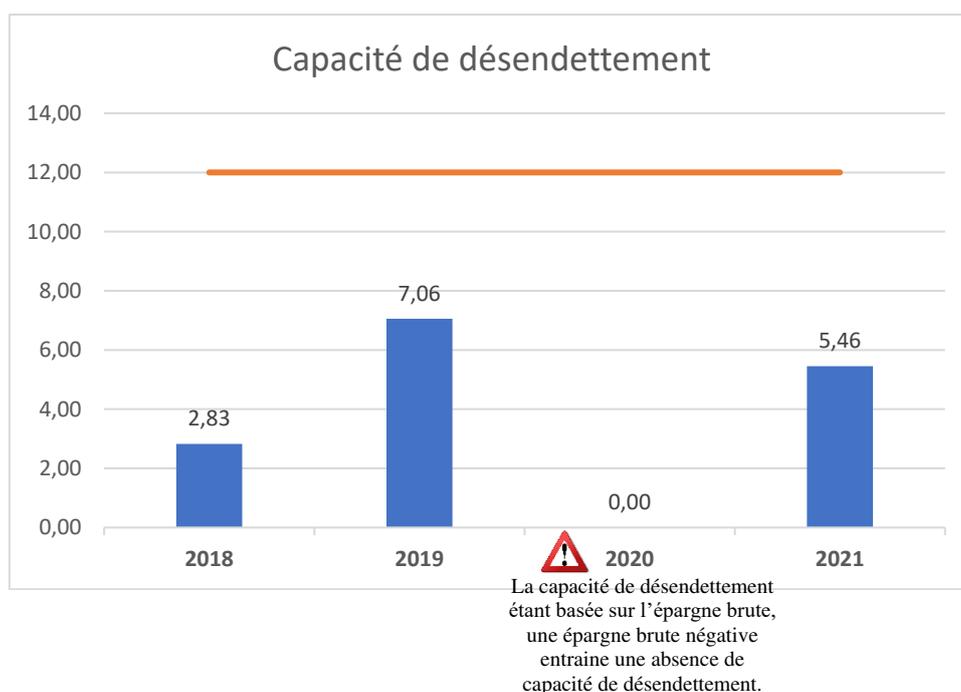
Le profil de la dette est composé de la manière suivante :

Répartition de la dette par type de risque



Son taux moyen est de 1,30% avec une durée de vie moyenne de 11 ans. L'ensemble des emprunts du budget principal de la CARF sont classés en 1A selon la classification Gissler c'est-à-dire qu'ils ne présentent aucun risque.

La capacité de désendettement est un indicateur essentiel pour juger de la santé financière d'une collectivité. En effet, elle constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet. Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette.



→ En synthèse, la capacité de désendettement de la CARF est satisfaisante (5,4 ans) notamment si on la compare à la durée de vie moyenne des emprunts qui est de 11 ans.